



« L'équipe de Mentor Escale a permis à ma pupille de construire sa nouvelle vie d'adulte jour après-jour. »

(U-G Tuteur)

« Mentor-Escale m'a beaucoup apporté à plusieurs niveaux.

Au point de vue émotionnel, c'est un lieu de rencontre et d'amitié qui nous permet de nous sentir en famille. On se sent aidés par des personnes compétentes. A Mentor-Escale, on se sent moins seul !

Au point de vue pratique et culturel, les ateliers du mercredi, les sorties, comme par exemple le théâtre, élargissent nos horizons et nous apprennent de nouvelles choses. Les camps nous donnent l'occasion de vivre plusieurs jours ensemble et renforcent les liens entre nous.

Du point de vue scolaire, le soutien scolaire nous permet de bien comprendre les différentes matières enseignées et de passer nos examens avec plus de confiance.

Je voudrais en profiter pour remercier tout le personnel de Mentor et les bénévoles pour leur bonne volonté. »

(Hadjara - 19 ans)

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	p.3
QUI SOMMES-NOUS ?	p.4
1. MISSIONS	p.4
2. PUBLIC CIBLE	p.5
3. FINANCEMENT	p.6
LES JEUNES DE MENTOR-ESCALE	p.8
1. SITUATION GÉNÉRALE	p.8
2. TEMOIGNAGES	p.9
3. PROFIL DES JEUNES SUIVIS À MENTOR-ESCALE EN 2011	p.12
LE TRAVAIL DE MENTOR-ESCALE	p.23
1. LE SUIVI INDIVIDUEL	p.23
2. LES ACTIVITES COMMUNAUTAIRES	p.42
L'ÉQUIPE	p.47
PROCESSUS FORMATIF	p.48
PARTENARIAT ET LOBBYING	p.49
CONCLUSION	p.51

INTRODUCTION

« On ne peut pas accueillir toute la misère du monde » est une phrase que j'ai souvent entendue depuis que notre maison s'est mise au service des réfugiés mineurs non accompagnés. Que ces personnes soient rassurées : nous n'accueillons qu'une infime partie de la misère du monde, 95% des réfugiés dans le monde étant accueillis dans un pays limitrophe au pays d'origine.

L'exil des enfants non accompagnés est la réponse ultime des familles ou communautés aux violences, injustices et conditions de vie inacceptables qu'elles subissent. L'enfant est alors porteur d'espoir d'un avenir meilleur, voire d'une mission de réussite économique et sociale. Les difficultés sont cependant rapidement au rendez-vous : passage dans un centre fermé, nombreux mois de procédure sans sécurité quant au droit de séjour, hébergement dans des structures d'accueil inadaptées, solitude et racisme....

Notre travail chez Mentor-Escale consiste à encadrer le jeune lorsqu'il veut vivre en logement autonome. Nous l'aidons à trouver ses repères, à construire un projet en dépit des difficultés et des incertitudes. Si nous y réussissons assez bien, c'est notamment parce que notre projet pédagogique se construit en équipe et qu'il est constamment réajusté aux besoins des jeunes que nous encadrons. Mais c'est aussi parce que nous accueillons chaque adolescent avec respect, comme un être unique, avec son histoire, son potentiel et ses aspirations particulières.

Lorsqu'une société respecte sa jeunesse en lui donnant les moyens de s'épanouir dans des limites et avec des règles claires, elle en récolte les fruits. Chez Mentor-Escale, nous en faisons l'expérience régulièrement en recevant les visites d' « anciens jeunes » qui nous remercient de l'aide que nous leur avons apportée.

Ce travail ne serait cependant pas possible sans l'encouragement moral et financier des pouvoirs subsidiant et mécènes. Que tous soient ici très sincèrement remerciés.

François Casier
Président du CA de Mentor-Escale

QUI SOMMES-NOUS ?

1. MISSIONS

Accompagner les Mineurs Etrangers Non Accompagnés dans leur cheminement vers l'autonomie et le bien-être.

Pour ce faire, nos actions visent à :

- Valoriser les racines culturelles des jeunes ;
- Renforcer le lien social ;
- Favoriser leur épanouissement ;
- Accompagner les jeunes dans le développement d'un projet de vie ;
- Développer une citoyenneté critique active et responsable.

L'encadrement s'axe autour de deux pôles :

- Un **accompagnement individuel** taillé sur mesure ;
- Des **activités collectives**.

2. PUBLIC-CIBLE

Pour être pris en charge **au niveau individuel**, le jeune doit :

- Etre en exil ;
- Avoir moins de 18 ans lors de son entrée chez nous ;
- Résider en Belgique sans parent ou personne légalement responsable, à l'exception bien sûr de son tuteur dont la désignation est rendue obligatoire depuis l'entrée en vigueur de la loi-programme du 24 décembre 2002 relatif à la « Tutelle des mineurs étrangers non accompagnés (AR du 22 décembre 2003 – MB du 29.01.2004) ;
- Etre capable, moyennant un accompagnement approprié, de vivre en logement autonome ;
- Avoir droit à une aide sociale ;
- Adhérer à notre système d'encadrement.

Pour participer aux **activités communautaires**, le jeune devait en 2011:

- Avoir moins de 26 ans ;
- Etre ou avoir été MENA ou avoir un ami à Mentor-Escale ;
- Remplir un formulaire d'inscription ;
- Adhérer à notre système d'encadrement (signer et accepter le règlement).

3. FINANCEMENT

En 2011, nos **sources de financement publiques** furent les suivantes :

- Le Ministère de l'Intégration sociale via une convention annuelle avec FEDASIL : Ce subside a couvert une partie des salaires des membres de l'équipe et des frais de fonctionnement.
- Le Fonds européen pour les Réfugiés : Ce fonds a permis de réaliser un projet de grande envergure en lien avec l'axe communautaire.
- La Région bruxelloise : Trois Agents Contractuels Subventionnés ont été mis à notre disposition.
- Le Centre pour l'Égalité des Chances : Nous avons bénéficié d'un subside ponctuel du FIPI (Fonds d'Impulsion à la Politique des Immigrés) pour nos activités communautaires.
- La Communauté française : Nous sommes soutenus depuis le mois de novembre 2010 par la Communauté française pour développer un projet pilote de logement communautaire en semi-autonomie.
- La COCOF : Grâce au projet Phare (Personnes Handicapées Autonomie Recherchée), nous avons pu intégrer une personne supplémentaire au sein de notre équipe.
- Les Fonds sociaux du secteur Non Marchand fédéraux et bicommunautaires : L'un de ces fonds nous a permis de financer la supervision mensuelle des assistants sociaux.

Le reste de notre travail a été financé par des **sources privées** :

Nous organisons, chaque année, un spectacle qui permet de dégager des recettes avec lesquelles nous couvrons des frais de rémunération ainsi que certains frais de fonctionnement incompressibles.

Outre les contributions financières, nous avons également bénéficié **d'aide matérielle concrète**:

Nous avons reçu des vivres non périssables de deux organismes, que les jeunes peuvent venir chercher gratuitement à Mentor-Escale :

- La Banque alimentaire de Bruxelles-Brabant (toute l'année, une fois par mois)
- Arc-en-Ciel (une fois par an)

LES JEUNES DE MENTOR-ESCALE

1. SITUATION GÉNÉRALE

Comme les adultes, les jeunes exilés fuient la guerre et les situations de conflits armés, la persécution, la misère et les privations. Certains sont victimes de traite des êtres humains en vue d'une exploitation économique ou sexuelle.

Une partie des mineurs non accompagnés arrive jusqu'à la frontière avec un membre proche ou éloigné de la famille ; d'autres utilisent les services d'un « passeur » ce qui, bien souvent, aura nécessité un investissement financier et un endettement important de la part de la famille du jeune. Cet endettement pèsera d'ailleurs sur la suite de son parcours en Belgique, tant sur le plan matériel que moral. Enfin, certains jeunes semblent plutôt avoir voyagé seuls. Dans ce cas, il s'agit le plus souvent de jeunes de 17 à 18 ans.

Quand ces jeunes arrivent dans un pays d'Europe de l'Ouest comme le nôtre, ils sont donc seuls, sans soutien familial. Ils souffrent de la séparation, des abus et des traumatismes qu'ils ont subis.

Au moment de leur entrée sur le territoire ou dans le pays, ils se heurtent souvent aux barrières linguistiques et n'ont pas de moyens de subsistance. Souvent, ils ne possèdent rien, ils sont particulièrement vulnérables et facilement exploitables. Ils souffrent socialement et psychologiquement et ont besoin d'une aide adaptée à leurs besoins ainsi qu'à leur situation spécifique.



2. TÉMOIGNAGES

Il a 17 ans, il vient de Guinée Conakry et est accompagné par Mentor-Escale depuis 1, 5 ans

« Je suis né en Guinée à Conakry. Je vivais avec mon père, ma mère et mon grand-frère. Lorsque mon père est mort, un de ses frères est venu s'installer chez nous. Mais il ne nous aimait pas du tout. Il disait que ma mère était une sorcière et que c'était à cause d'elle que mon père était mort. Il l'a beaucoup frappée et l'a chassée de la maison. Depuis ce jour, je n'ai jamais revu ma maman.

Mon oncle nous a retirés de l'école et nous a emmenés dans un village très loin de la ville. On s'est retrouvés dans un centre coranique avec d'autres enfants, sous la surveillance d'un marabout très sévère. Nous devons travailler et étudier les textes religieux toute la journée sans manger. On devait aussi mendier. On nous tapait souvent. Un jour, ils ont même torturé mon grand frère.

Un homme a eu pitié de nous et nous a aidés à nous enfuir. J'avais alors 14 ans. Je ne savais même pas que j'allais venir en Belgique, je n'avais jamais entendu parler de ce pays.

Arrivés en Belgique, nous avons été envoyés dans deux centres où nous sommes restés plus de 8 mois avant d'avoir nos papiers. Pendant cette période, j'étais très perturbé, je pleurais très souvent en pensant à ma mère.

C'est ma tutrice qui m'a accompagné à Mentor-Escale pour la première fois. Durant les premiers mois, nous avons pu rester dans un logement de transit. Une éducatrice passait régulièrement nous rendre visite. Depuis le début, je suis aussi suivi par une assistante sociale et l'équipe d'éducateurs m'aide beaucoup. Les premiers temps, je ne me sentais pas du tout capable de me débrouiller tout seul, je ne connaissais rien ici. Ils m'ont appris à cuisiner, à faire les courses, à gérer mon argent et à m'organiser. Ils sont derrière moi, je me sens bien soutenu. Ils m'ont aussi aidé à trouver une école et m'encouragent toujours pour les études.

Aujourd'hui, j'ai 17 ans. J'ai trouvé un autre logement. Je viens très souvent à Mentor-Escale lorsque j'ai besoin de conseils ou d'aide. Je viens aussi juste pour passer du temps avec des copains que je me suis fait ici. On s'amuse et on rigole beaucoup. Je participe parfois aux activités et aux camps qui sont organisés durant l'année. Ca me permet de passer de trop chouettes moments.

Maintenant, j'espère que je pourrai faire venir ma maman et qu'elle pourra nous rejoindre et vivre avec moi... »

Elle a 19 ans, elle vient du Niger et est accompagnée par Mentor-Escale depuis 2 ans

« J'ai quitté le Niger à 16 ans parce que j'ai fui un mariage forcé.

J'aime Mentor-Escale parce que les gens y sont gentils. Je viens ici pour rencontrer d'autres jeunes et parce que je m'ennuyais à la maison. J'avais peur d'être toute seule. Je viens aussi pour avoir de l'aide parce que faire les choses administratives en Belgique, ce n'est pas facile, il faut d'abord l'apprendre. Quand j'ai des problèmes, je viens pour en parler. Mon assistante sociale m'a aidé à trouver un logement et avoir l'aide du CPAS.

Je suis très contente de Mentor-Escale. »

Il a 17 ans, il est afghan et est accompagné par Mentor-Escale depuis 1 an

« Je suis né en Afghanistan. J'y vivais avec mon oncle, ma tante, ma sœur et mes cousins, mais j'avais beaucoup de problèmes, surtout avec les talibans et les militaires. C'était dangereux pour moi, c'est pourquoi j'ai dû fuir mon pays. J'étais seul, j'avais 14 ans.

Mon exil a duré trois mois, je suis passé par l'Iran, la Turquie puis la Grèce, avant d'atteindre la Belgique. A l'aéroport, on m'a envoyé dans un centre fermé, dans lequel j'ai passé un mois. Une fois libéré, on m'a transféré dans un centre d'accueil pendant deux mois, puis dans un autre où j'ai passé un an.

Durant cette période, j'ai rencontré un jeune afghan avec qui je me suis lié d'amitié. Ce dernier m'a parlé de Mentor-Escale en me disant qu'il y avait de gens qui pouvaient m'y aider pour les différentes démarches administratives et pour m'installer à Bruxelles.

Mentor-Escale m'a surtout aidé pour toute cette phase d'installation. Au début, je venais beaucoup pour poser des questions et parler avec les travailleurs. J'avais surtout beaucoup de mal à comprendre à cause de la langue. Une éducatrice m'a aussi aidé pour trouver une école et m'y inscrire.

Aujourd'hui, j'ai 17 ans, je parle et comprends très bien le français. Je suis en 4^e mécanique et je travaille à côté. Bien que je n'aie pas beaucoup de temps en ce moment, je viens de temps à autre à Mentor lorsque j'ai besoin d'une aide, d'un renseignement ou juste pour dire bonjour.

Lorsque je pense à l'avenir, je pense avant tout à finir mes études. J'ai du mal à me projeter car on ne sait jamais quand la mort peut arriver. Je pense aussi souvent à ma sœur restée à Kaboul. Elle a deux enfants et j'ai du mal à me souvenir de leurs visages. Mais actuellement, je n'envisage pas du tout de repartir en Afghanistan, la peur et de danger y sont trop grands. »

Elle a 18 ans, elle vient de Guinée Conakry et est accompagnée par Mentor-Escale depuis 8 mois

« Je suis réfugiée guinéenne. J'ai eu 18 ans en novembre. J'ai quitté la Guinée suite à des problèmes familiaux et plus précisément suite à un mariage forcé. J'ai subi des séqueles physiques et de la maltraitance de la part de mon mari.

J'ai fui mon pays après 5 mois de mariage. J'ai été aidée par la maman de ma meilleure amie qui m'a trouvé une personne de contact installée en Belgique.

Lorsque je suis arrivée en Belgique, j'ai été logée chez une femme pendant une nuit. Le lendemain, elle m'a emmenée à l'Office des Etrangers et après un long entretien, j'ai été orientée vers le Centre d'Observation et d'Orientation de Neder-over-Hembeek. Au début, ce n'était pas facile pour moi, mais grâce à l'accueil et au soutien que j'ai reçus de mon assistante sociale du centre ainsi que de toute l'équipe, les choses ont été mieux. J'ai considéré mon assistante sociale comme ma mère. Ma tutrice m'a beaucoup aidée psychologiquement et m'a aussi donné un coup de main matériel.

Après 2 semaines, j'ai été transférée au centre Fedasil de Florennes. Ca a aussi été difficile car je venais seulement de trouver mes repères dans le centre précédent et je m'y sentais bien. Heureusement pour moi, j'ai une amie de NOH qui a été aussi transférée à Florennes. Ca m'a aidé pour me refaire de nouveaux amis. Mon assistante de Florennes m'a aidée à me réintégrer au sein du centre et au fur et à mesure, je me suis liée d'amitié avec d'autres jeunes.

Pour l'école, j'ai été inscrite à l'ITN de Namur en classe-passerelle, ce qui m'a permis d'être orientée en 5^e année en technique de comptabilité. Mais comme je suis arrivée à la fin de l'année scolaire, je n'ai pas pu passer les examens. Il s'agissait surtout de voir si le niveau de l'école était adapté à mon niveau.

Ensuite, j'ai appris que j'étais enceinte de 2 mois et demi. J'ai alors été transférée vers le centre Fedasil de Rixensart. Pour éviter de rater mon année scolaire, j'ai été inscrite en technique sociale, toujours en comptabilité. Mais après mon accouchement, j'ai connu des difficultés pour la continuité de ma scolarité.

J'ai connu Mentor-Escale via ma référente de Florennes. Elle m'en a parlé lorsque j'ai été reconnue réfugiée. Elle m'a conseillé d'aller rencontrer ce service car ils aident les jeunes à se débrouiller seuls lorsqu'ils doivent sortir du centre. J'ai pu rencontrer l'équipe et discuter des mes problèmes. Mon assistant social m'a expliqué que dans la vie, il y a toujours des moments un peu plus difficiles mais qu'il faut toujours garder espoir et que si j'ai des difficultés, il sera là pour m'accompagner et m'aider à les résoudre. Il m'a aussi fait comprendre que je suis jeune et que j'ai encore beaucoup de choses à vivre... Donc je dois me concentrer sur mes projets de vie. Comme j'ai été soulagée, je viens fréquemment à Mentor-Escale pour rencontrer quelqu'un de confiance qui peut m'orienter pour mon avenir. Mentor-Escale m'aide ainsi à avancer dans la vie avec mon enfant.

Avoir un enfant n'est pas facile, mais j'ai du soutien et ça m'aide à gérer presque tout. En plus, je viens de trouver une place dans une crèche près de chez moi. Je cherchais depuis plusieurs mois pour pouvoir continuer mes études car c'est une chose fondamentale pour mes projets. Je veux pouvoir m'occuper de moi sans dépendre d'autres personnes et me battre pour mon enfant afin de lui éviter ce que j'ai vécu. Je veux qu'il puisse avoir un lendemain meilleur. Je souhaite remercier l'équipe de Mentor-Escale qui me procure un bon accompagnement et pour tout ce qu'ils m'apportent au quotidien.

3. PROFIL DES JEUNES SUIVIS À MENTOR-ESCALE EN 2011

3.1. Introduction

Suivi individuel

Nous avons démarré l'année 2011 avec **69 jeunes**, dont **10 bébés**.

Au total, **142 jeunes** ont bénéficié d'un suivi individuel en 2011, dont **18 bébés**.

En 2011, nous avons enregistré **83** nouvelles demandes de suivi (pour 54 en 2010).

Parmi ces demandes :

- **73** ont été acceptées (pour 38 en 2010).
- **10** jeunes ont été réorientés vers d'autres institutions car ils ne rentraient pas dans nos critères d'acceptation (âge, statut, structure d'envoi...).
- **Nous observons une augmentation très nette du nombre de demandes.**
- Concernant les **demandes acceptées**, celles-ci ont augmenté de près de **200%**.

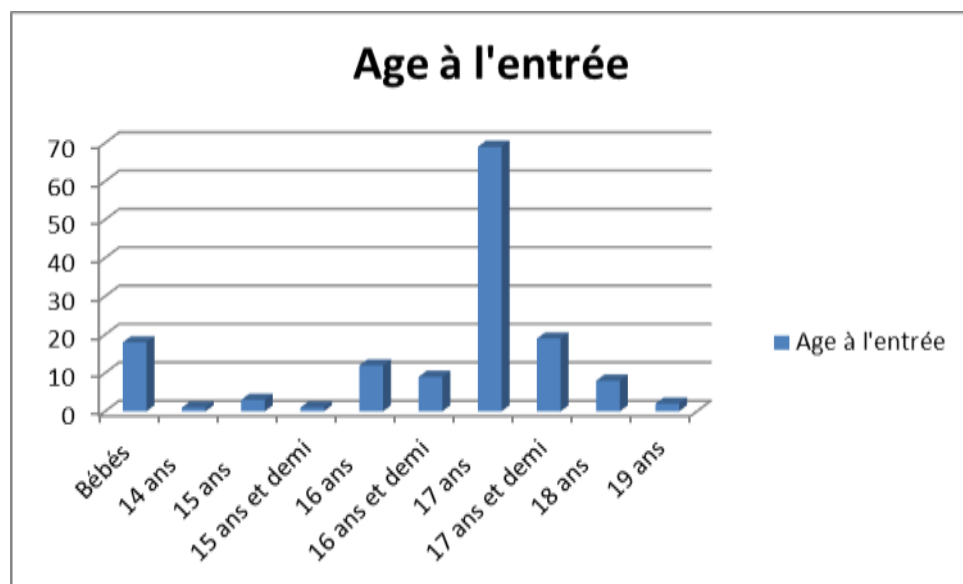
Activités communautaires

Nous avons inscrit aux activités communautaires **137 jeunes** qui n'étaient pas ou plus pris en charge au niveau individuel.

3.2. Tableaux et statistiques

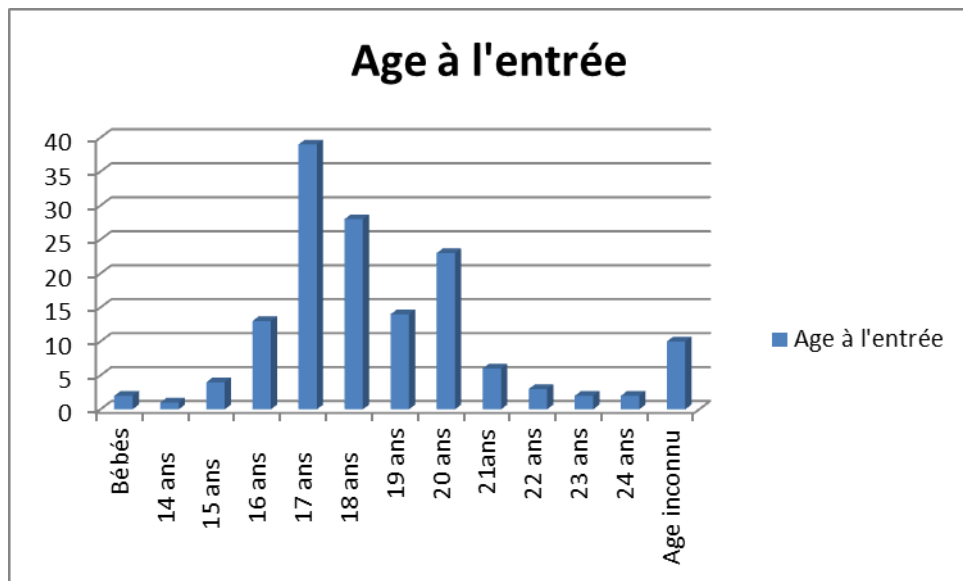
Âge à l'entrée

Suivi individuel



- Sur l'ensemble des jeunes suivis en 2011, **48%** des jeunes étaient âgés de **17 ans** à leur arrivée chez Mentor-Escale.
- La moyenne d'âge à l'entrée pour les jeunes suivis en 2011 est de **16 ans et demi** (sans tenir compte des bébés), ce qui correspond à l'âge moyen de l'année 2010.

Activités communautaires

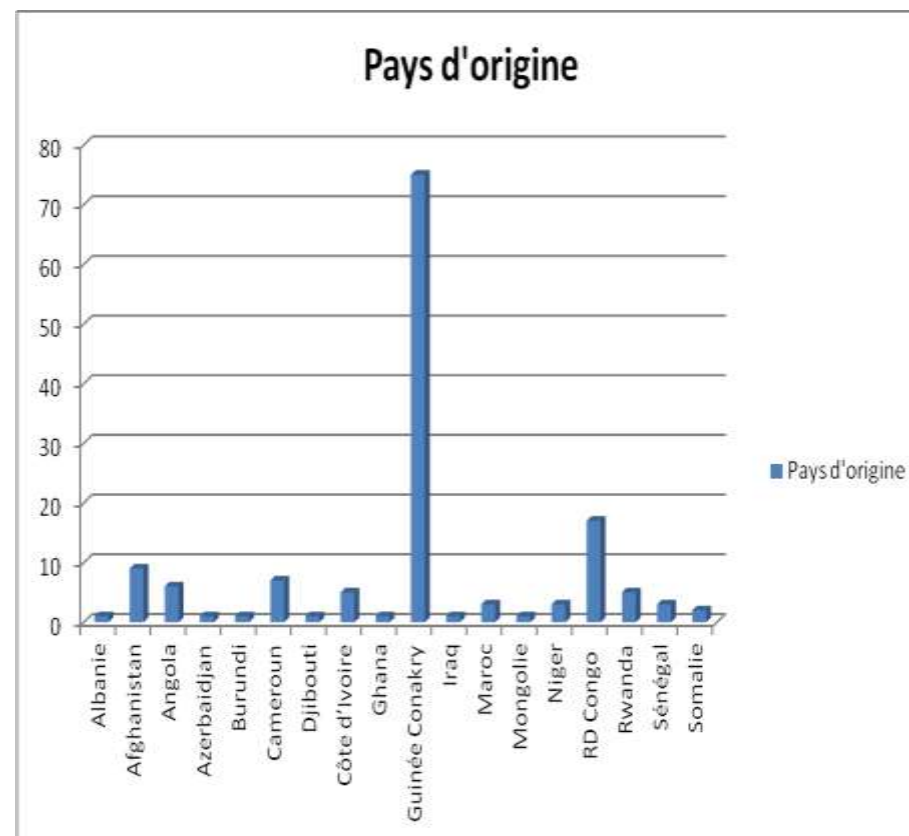


- **28%** des jeunes qui se sont inscrits aux activités communautaires étaient âgés de **17 ans**.
- La moyenne d'âge d'inscription aux activités collectives est de **18 ans** (sans tenir compte des bébés).
- **7%** d'entre eux n'ont pas communiqué leur âge lors de l'inscription.

Nationalité

Suivi individuel

Pays d'origine	Suivis 2010	Suivis 2011
Albanie	0	1
Afghanistan	8	9
Angola	7	6
Azerbaïdjan	1	1
Burkina Faso	1	0
Burundi	4	1
Cameroun	18	7
RD Congo	34	17
Côte d'Ivoire	6	5
Djibouti	1	1
Erythrée	1	0
Ghana	0	1
Guinée Conakry	47	75
Iraq	1	1
Kenya	1	0
Maroc	3	3
Mongolie	1	1
Niger	0	3
Rwanda	6	5
Sénégal	2	3
Somalie	1	2
Tchad	0	0
Togo	1	0
Turquie	1	0
Total	145	142



- Les jeunes suivis en 2011 sont de **18 nationalités différentes** (pour 20 en 2010).
- Les pays les plus représentés sont la **Guinée Conakry** (51,7% en 2011 pour 32,4% en 2010), la **République Démocratique du Congo** (11,97 en 2011 pour 23,4% en 2010) et **l'Afghanistan** (6,3% en 2011 pour 12% en 2010).
- L'augmentation du nombre de jeunes suivis originaires de Guinée Conakry que nous observons depuis 2009 se confirme très fortement puisqu'en 2011, **60,2 %** de nouveaux jeunes suivis venaient de **Guinée Conakry**.

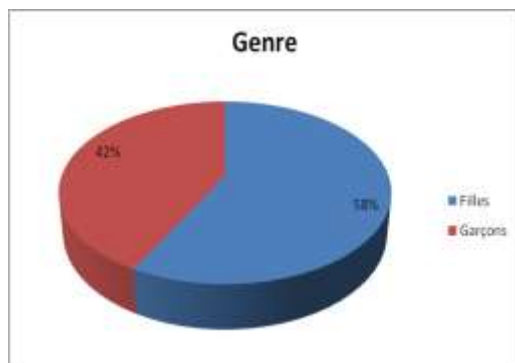
Activités communautaires

- Les jeunes inscrits aux activités collectives sont de **23 nationalités** différentes.
- Les pays les plus représentés sont **la Guinée Conakry, l'Afghanistan et le Maroc**. Les Guinéens sont essentiellement des jeunes qui étaient suivis antérieurement au niveau individuel mais qui ont atteint l'âge de 20 ans, ou qui sont devenus autonomes et ne sont donc plus pris en charge par les assistants sociaux. Le nombre important de jeunes venant d'Afghanistan s'explique par le fait que plusieurs jeunes afghans issus des hôtels ont participé aux activités collectives. Le nombre non négligeable de jeunes venant du Maroc s'explique par le fait qu'il existe de nombreux Mineurs Etrangers Non Accompagnés d'origine marocaine que nous ne pouvons pas accompagner au niveau individuel car ils ne sont, bien souvent, pas pris en charge par Fédasil.



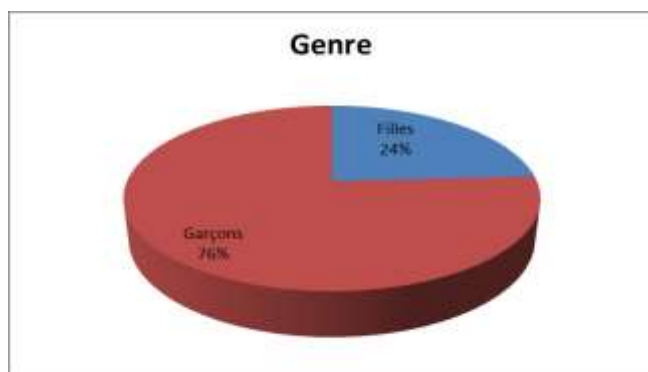
Genre

Suivi individuel



- En 2011, nous avons suivi **82 filles** et **60 garçons**.
- Les filles représentent **58%** des jeunes suivis en 2011, ce qui correspond au pourcentage de 2010. Nous faisons l'hypothèse que les assistants sociaux des centres Fédasil, qui orientent les jeunes vers nous, nourrissent davantage d'inquiétudes quant à la vie en autonomie des jeunes filles que concernant celle des jeunes garçons. En effet, ce chiffre n'est pas représentatif de la répartition des sexes au sein des centres d'accueil.

Activités communautaires



- En 2011, **33 filles** et **104 garçons** non pris en charge au niveau individuel se sont inscrits aux activités communautaires. Cette proportion importante de garçons s'explique surtout, selon nous, par le grand nombre de garçons parmi les MENAs afghans et marocains.

Situation des jeunes dans leur procédure de séjour

Suivi individuel

La grande majorité des jeunes que nous avons accueillis cette année étaient **Réfugiés Reconnus** ou en possession d'un **CIRE**. Ceci s'explique par le fait que les jeunes restent souvent en centre d'accueil jusqu'à la fin de leur procédure et qu'une des conditions pour avoir accès à l'aide individuelle est de bénéficier de l'aide sociale.

Activités communautaires

En 2011, les jeunes inscrits étaient en général **Demandeurs d'asile** ou **Réfugiés Reconnus**. Quelques jeunes **non demandeurs d'asile** ont également été inscrits aux activités collectives. Cependant, leur nombre reste limité étant donné que notre principal subside pour ces activités (FER) ne prend pas ces jeunes en charge.



Provenance

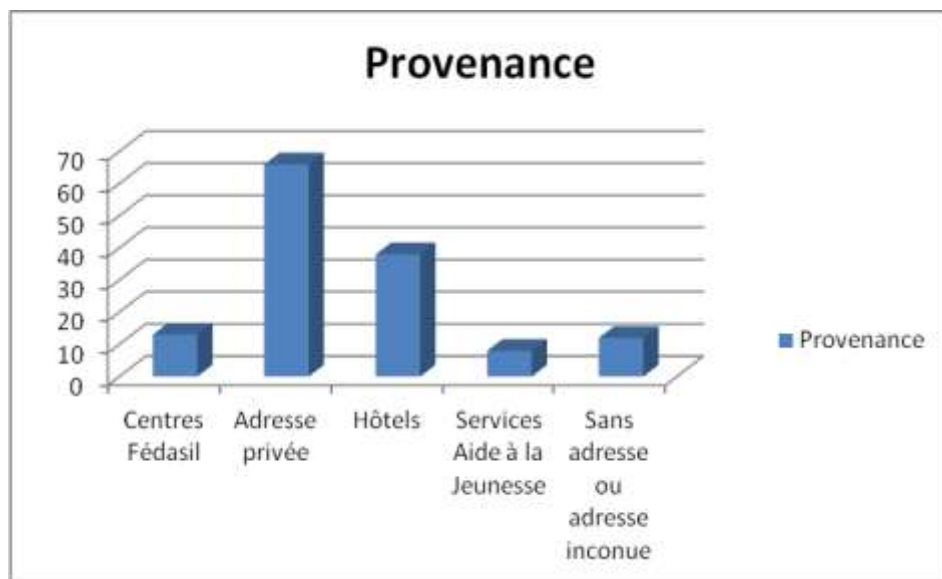
Suivi individuel

Structure d'origine	Suivis 2011
Centres d'accueil Fedasil	110
Autres	32
Total	142

Structures d'accueil Fedasil	Suivis 2010	Suivis 2011
CADE	47	37
Rode Kruis Deinze	1	0
Centre Bovigny	1	2
Centre Florennes	13	22
Centre Jodoigne	17	14
Centre Morlanwelz	7	11
Centre Rixensart	17	15
Centre Kapellen	1	0
Centre Sint-Truiden	4	1
Centre Stoumont	4	4
Centre De Lint Antwerpen	0	1
ILA Braïne le Château	0	1
ILA Maillen	3	2
Total	111	110

- En 2011, nous avons suivi **110 jeunes provenant d'une structure d'accueil Fédasil**.
- Les jeunes provenant d'une structure Fédasil représentaient **79%** des **nouveaux suivis** pris en charge en 2011.
- Ces jeunes sont issus de **11 structures d'accueil différentes** parmi les structures d'accueil telles que déterminées dans la convention (centres fédéraux d'accueil, centres d'accueil Croix Rouge de Belgique, ILA).
- **33%** des jeunes nous sont envoyés par le Petit Château (**CADE**), ce qui correspond à une baisse de 9% par rapport à 2010. Viennent ensuite les centres de **Florennes** (nette augmentation), **Jodoigne** et **Rixensart**.
- En 2011, **10 centres d'accueil ont orienté** des jeunes vers Mentor-Escale (pour 6 en 2010).
- Les demandes non Fedasil sont essentiellement issues de structures dépendant de la **Communauté française**. Étant donné que la Communauté française nous subsidie uniquement pour suivre les jeunes en logement de transit communautaire, nous devons, par manque de moyens, régulièrement refuser d'accompagner certains jeunes issus de ces structures.
- Pour l'année 2012, nous envisageons de ne plus accepter de demandes ne rentrant plus strictement dans le cadre de la convention Fédasil par manque de ressources financières pour encadrer ces jeunes (à l'exception des logements de transit).

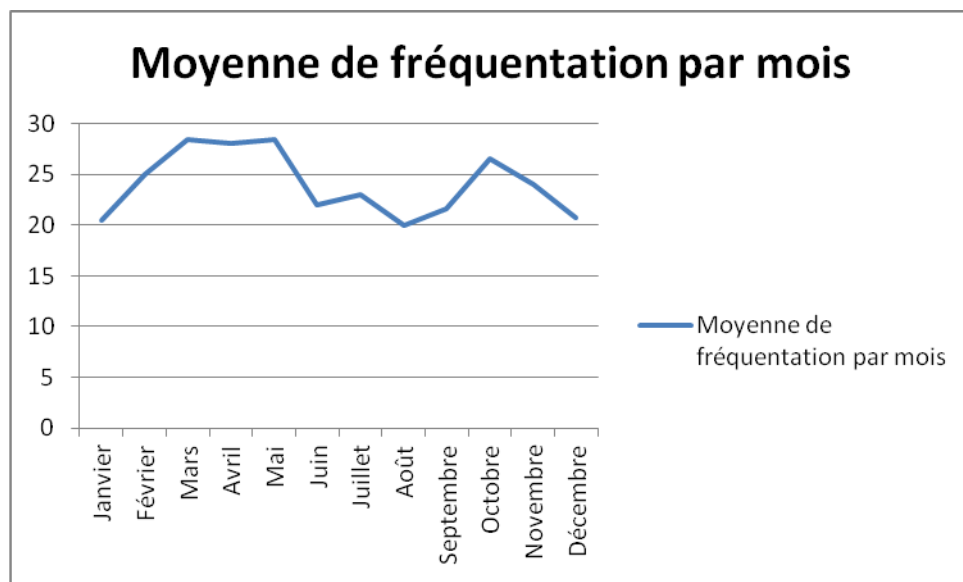


Activités communautaires

Lors de leur inscription :

- **48%** des jeunes vivaient **en autonomie**.
- **28 %** vivaient à l'**hôtel**.
- **9%** étaient hébergé dans un **centre Fédasil**
- **9%** n'ont **pas** communiqué **d'adresse**
- **6%** étaient pris en charge par un service de **l'Aide à la jeunesse**.

Moyenne de fréquentation



- La **moyenne de fréquentation est de 24 jeunes** par jour (pour 11.6 en 2010) ce qui correspond à plus du double de jeunes par jour par rapport à l'année 2010.
- Le mois d'**août** a été le mois le moins fréquenté en 2011. Le mois de **mars et de mai** ont été les mois les plus fréquentés avec une moyenne de **28.5** jeunes par jour. De manière générale, on observe une diminution de la fréquentation lors des vacances scolaires.
- Le **mercredi** reste le jour le plus fréquenté, avec une moyenne de **34 jeunes** par mercredi.
- L'augmentation de la fréquentation s'explique par l'ouverture des activités à un plus large public (cfr. L'Ouverture des activités communautaires, p.44)

LE TRAVAIL DE MENTOR-ESCALE

LE SUIVI INDIVIDUEL

1. OBJECTIF

L'accompagnement individuel vise à accompagner le jeune dans son cheminement vers l'autonomie et le bien-être, en lui octroyant un rôle actif dans les démarches entreprises afin de lui permettre d'élaborer progressivement un projet de vie et de devenir acteur à part entière de la société.

2. PRINCIPES DIRECTEURS

2.1. Écoute du jeune

L'écoute du jeune dans toutes ses dimensions est un principe de base qui sous-tend l'approche de Mentor-Escale. Un tel principe n'autorise pas d'idées préconçues sur ce que peut être un mineur non accompagné vivant en Belgique. Au contraire, dans la philosophie de Mentor-Escale, il s'agit d'écouter le jeune sans a priori et d'essayer de comprendre quelle est sa situation et quels sont ses objectifs.

Parfois, le jeune n'est pas capable de formuler ses besoins ou objectifs. Notre travail consiste à l'aider, non pas en lui indiquant la voie à suivre mais en ouvrant des portes, en essayant de lui donner accès à l'information et en lui posant un certain nombre de questions pour l'amener à réfléchir.

Au-delà de la réflexion par rapport à un projet de vie ou à un projet de formation, il s'agit avant tout d'essayer de voir ce que ce jeune est en train de vivre, ce qui le préoccupe. Par conséquent, le but est de travailler avec le jeune à partir de ses préoccupations et en n'étant guidé que par son intérêt supérieur.

Le principe de la confidentialité qui constitue le corollaire du principe d'écoute est également très important dans notre démarche. Ainsi, non seulement le jeune est bien accueilli et surtout écouté, mais il doit être assuré que son histoire ou ses problèmes ne seront pas divulgués ni aux autres jeunes, ni à des personnes extérieures sans son autorisation.

2.2. Accompagnement du jeune

Le mineur non accompagné est par définition sans parent en Belgique. Au-delà de l'accueil et de l'écoute qui constitue un principe de base, et tout en restant dans un cadre professionnel, nous sommes aussi un de ses référents adultes. Dans cette perspective, nous pensons surtout à l'éducation du jeune au sens large, c'est-à-dire non seulement à veiller à ce que ses besoins fondamentaux soient assurés mais aussi à le mettre face à ses devoirs, le confronter aux conséquences de ses choix et poser des limites.

Même s'il est plus aisé de faire les choses à la place du jeune, nous tentons de l'impliquer constamment dans les démarches pour atteindre notre objectif principal qui est la mise en autonomie. Nous refusons de nous limiter à répondre aux demandes ponctuelles et inscrivons notre aide dans une véritable démarche éducative.

Il est important que ces jeunes (re)deviennent maîtres de leur vie, qu'ils ne deviennent pas d'éternels assistés. L'assistant social veillera, tout au long du suivi du jeune, à l'acquisition par celui-ci de compétences diverses indispensables à son bon développement et à son autonomie.

2.3. Prise en compte du système de référence du jeune

Le travail individuel avec le jeune ne se fait pas de manière isolée. Étant donné que l'adolescent est encore réellement ou symboliquement fort tourné vers ses parents et sa fratrie (quelle que soit la situation actuelle de ceux-ci : vivants dans leur pays, décédés ou disparus, avec ou sans contact avec l'enfant exilé), Mentor-Escale aborde avec le jeune, lorsque cela est possible, la question de ses liens familiaux et le cas échéant, facilite le renouement des liens interrompus.

La connaissance de la place du jeune au sein de son milieu d'origine peut en outre aider à comprendre comment le jeune fonctionne dans le pays d'accueil. C'est un point extrêmement délicat à travailler avec le jeune. Certaines questions, que nous devons poser pour comprendre son contexte familial, pourraient rappeler les interviews que subissent les jeunes dans le cadre de leur procédure de séjour, dont l'enjeu est un possible renvoi au pays. Il s'agit d'aborder un point souvent douloureux de leur vie d'exilé que nombre d'entre eux préfèrent refouler.

2.4. Collégialité

Chaque jeune est suivi par toute l'équipe de Mentor-Escale. Même si le jeune a un assistant social de référence, aucun membre de l'équipe ne possède nécessairement toutes les bonnes réponses ou toutes les bonnes manières d'aider le jeune. Le travail en équipe pose comme exigence que personne ne s'approprie un jeune. C'est aussi un principe de fonctionnement important. L'assistant social d'un jeune collabore avec les autres membres de l'équipe pour l'aider.

Le jeune est en face d'une équipe cohérente, composée de personnalités diverses avec lesquelles il peut réfléchir de manières différentes. Le fait que le jeune entre en interaction avec des acteurs autres que son assistant social de référence lui permet d'enrichir son réseau d'intervenants et permet à l'équipe de mieux comprendre la situation dans laquelle il se trouve. Nous estimons que, de cette manière, les solutions préconisées ont plus de chance d'être adaptées à ses besoins et sont en tous les cas plus riches que si elles émanaient d'une seule et même personne.

2.5. Réseau social et travail en systémique

Le principe de globalité est articulé à une approche de type systémique. Il s'agit d'une intervention multidimensionnelle dans un contexte global qui prend en compte l'unicité du jeune, mais aussi et surtout la diversité de ses besoins. En plus d'être globale, différenciée et diversifiée, elle est aussi intégrée dans la mesure où les actions des divers intervenants qui entourent le jeune au sein et/ou en-dehors de Mentor-Escale sont mises en synergie.

Il est important de créer un réseau social de soutien autour du jeune, et nécessaire d'établir un partenariat élargi avec toutes les personnes ou institutions spécialisées et actives dans le domaine de l'aide au jeune (tuteur, CPAS, SAJ, médecins, psychologues, avocats, enseignants, amis, dans certains cas des parents ou membres de leur famille, etc.).

Selon le niveau de maturité du jeune, qui reste dans tous les cas maître de sa vie, il faut lui donner les impulsions nécessaires, lui fournir les informations, lui ouvrir des portes, l'aider à rencontrer d'autres personnes. Il s'agit de pousser au maximum le jeune à élargir son réseau, pas seulement son réseau social d'amis, mais aussi celui des personnes à même de l'aider à des niveaux différents. Il faut aider le jeune à organiser et à utiliser lui-même ce réseau. Il doit pouvoir situer les compétences et les limites de chacun des acteurs et « tirer les bonnes ficelles » au moment où il en a besoin. La coordination du fonctionnement d'un tel réseau revêt une grande importance.

3. SUIVI SOCIAL

3.1. Déroulement du suivi

Quatre assistants sociaux accompagnent les mineurs étrangers non accompagnés dans leur parcours vers l'autonomie à raison de 4 jours et demi par semaine. Chaque jeune est accompagné par un assistant social de référence.

Introduction de la demande

La demande est introduite par l'assistant social du centre d'accueil dans lequel réside le jeune via le «formulaire de demande de suivi».

Analyse de la demande

Les demandes sont présentées et analysées en réunion d'équipe afin de déterminer si elles rentrent dans notre cadre (âge, statut, lieu d'hébergement, accès à l'aide sociale...)

- Si acceptation :
 - ➔ désignation d'un AS (assistant social) de référence qui contacte l'assistant social du centre d'accueil pour fixer un premier entretien.

- Si refus :
 - ➔ désignation d'un AS qui se charge d'informer le demandeur du refus et, si possible, d'orienter celui-ci vers une autre structure.

Premier entretien

Une fois désigné, l'AS de référence s'organise pour fixer un premier entretien avec le jeune, le tuteur, son assistant social du centre d'accueil, la psychologue et/ou la directrice de Mentor-Escale, ainsi qu'avec toute autre personne de l'entourage du jeune dont la présence peut s'avérer pertinente.

Pour ce faire, il recontacte l'assistant social du centre d'accueil pour fixer une date et demande à celui-ci d'informer le jeune et son tuteur.

Les objectifs du premier entretien sont multiples :

- Etablir un premier contact avec le jeune.
- Analyser la situation.
- Clarifier la demande.
- Identifier les personnes ressources du jeune.
- Présenter les missions et le fonctionnement de Mentor-Escale.
- Clarifier les rôles entre les différents intervenants.
- Dégager des objectifs généraux de la prise en charge.

Lors de ce premier entretien, la directrice de Mentor-Escale (ou la psychologue en cas d'absence de celle-ci) mène l'entretien et triangule les échanges entre le jeune et les intervenants.

La directrice, assistée par la psychologue:

- Présente Mentor-Escale (mission, fonctionnement, règlement).
- Clarifie la demande du jeune et définit les objectifs généraux du suivi individuel.
- Identifie les personnes ressources du jeune et clarifie les rôles de chacun.
- Fixe un rendez-vous pour le premier bilan d'évaluation.

L'assistant social :

- Fait visiter la maison au jeune et lui présente les membres de l'équipe ainsi que les jeunes présents.
- Fixe un premier rendez-vous individuel avec le jeune
- Donne une « brochure trucs et astuces » au jeune ainsi qu'un flyer reprenant nos coordonnées.

Premier rendez-vous individuel AS-Jeune

Les objectifs de ce premier rendez-vous individuel sont les suivants :

- Rappeler le mode de fonctionnement du suivi individuel.
- Vérifier la demande du jeune.

- Fixer des objectifs précis.
- Débuter la prise en charge.

Lors du premier entretien individuel, l'assistant rappelle les règles de fonctionnement du suivi et vérifie la bonne compréhension du jeune. Il rappelle également au jeune qu'il est libre d'être accompagné ou non par Mentor-Escale, et insiste sur le fait qu'il s'agit d'un choix qui lui revient et non d'une obligation.

Si le jeune confirme son souhait d'être accompagné par notre structure, l'assistant social s'engage alors à assurer l'accompagnement social du jeune dans son parcours vers l'autonomie. De son côté, le jeune accepte le suivi proposé et s'engage à prendre une part active dans les démarches entreprises.

Suite à cet engagement, le suivi à proprement parler peut commencer.

Entretiens AS-Jeunes

Le jeune peut interpellier son assistant social de référence à tout moment durant les heures de bureau (via la personne qui se trouve à l'accueil), ou sur rendez-vous.

En cas d'absence de son assistant social de référence, le jeune est orienté vers l'AS qui occupe le même bureau que son AS de référence.

Différents domaines sont abordés, de manière plus ou moins approfondie, en fonction des besoins du jeune : la procédure de séjour, l'aide sociale, le logement, la santé (physique et mentale), la scolarité, l'emploi, la vie quotidienne...

Au cours du suivi, l'AS veille à collaborer avec le tuteur du jeune et tout autre intervenant.

Le suivi comprend également une stimulation de la participation du jeune aux activités communautaires.

En cas de besoin, l'AS pourra orienter le jeune vers la psychologue ou le responsable scolaire.

Bilans

Le bilan permet de percevoir l'évolution de la situation du jeune. Il vise à évaluer le travail accompli en fonction des objectifs fixés et à mettre en évidence les domaines qui nécessitent une attention particulière. Il permet également, lorsque le jeune a atteint l'âge de 18 ans, d'établir (ou non) le maintien du suivi du jeune.

A l'image du premier entretien, les bilans sont triangulés par la direction pour représenter la position de Mentor-Escale dans son ensemble. Cette distinction visible procure une certaine protection de la relation entre l'assistant social et le jeune.

La fréquence des bilans varie entre 6 semaines (début de suivi) et 6 mois (fin de suivi). Le bilan porte sur le parcours accompli par le jeune. La directrice, sur la base des objectifs fixés, demande au jeune et à l'assistant social de décrire le chemin parcouru, les obstacles rencontrés et les résultats obtenus depuis le dernier bilan. Elle tente également d'identifier le réseau du jeune. Sur la base de l'analyse de la situation, et si la décision n'est pas prise de mettre fin au suivi, de nouveaux objectifs sont redéfinis.

Au cours du bilan, une large place est laissée à l'expression du jeune.

Lorsque le jeune atteint 18 ans, une évaluation spécifique est organisée. Celle-ci vise à déterminer si une continuité du suivi se justifie. A partir de cet âge, les bilans (semestriels) analysent la nécessité ou non de maintenir le suivi du jeune.

Fin du suivi

La fin du suivi est décidée en concertation avec le jeune, son AS de référence et la direction lorsque :

- Les objectifs finaux fixés en début de suivi ont été atteints et le jeune ne souhaite pas en redéfinir de nouveaux.
- ou
- L'équipe évalue que le jeune possède la « capacité de gérer sa vie pour soi-même, dans le respect de soi et des autres, en sachant bénéficier de l'aide d'autrui en cas de besoin » (Définition de l'autonomie Born, 2007)

Toutefois, dans certaines situations, la fin du suivi doit s'opérer indépendamment de ces deux critères. Lorsque :

- Le jeune a atteint l'âge de 20 ans.
- Le jeune n'habite plus à Bruxelles.
- Le jeune ne souhaite plus être accompagné par Mentor-Escale.
- Le jeune n'adhère plus au projet et à la philosophie de travail de Mentor.
- Le jeune a commis des actes délictueux au sein de Mentor et/ou incompatibles avec un suivi par Mentor.

Lors de la clôture du suivi, l'AS propose, si nécessaire, une réorientation vers un autre service ou communique au jeune une liste de bonnes adresses adaptées à ses besoins. Il informe le jeune de la possibilité de continuer à participer aux activités collectives proposées par Mentor-Escale.

3.2. Domaines d'intervention

Informer, faciliter, appuyer et encadrer les jeunes dans leur recherche d'un logement adéquat et de son entretien

Etant donné l'obligation pour les jeunes « reconnus réfugiés » de quitter le centre d'accueil dans les deux mois qui suivent la reconnaissance de leur statut, une de leurs premières demandes, lorsqu'ils arrivent à Mentor-Escale, est d'être accompagnés dans leur recherche de logement.

Concrètement, l'assistant social apprend au jeune comment trouver un logement via la presse ou internet, ou en se promenant dans la rue. Il lui explique ce à quoi il doit être attentif ainsi que le budget qu'il peut envisager. Les jeunes ont accès à un ordinateur ainsi qu'au Vlan+ ; ils peuvent également utiliser le téléphone pour contacter les propriétaires.

Quand un jeune a récolté plusieurs annonces qui l'intéressent, l'assistant social lui explique comment téléphoner pour décrocher un rendez-vous. Après lui avoir montré l'exemple ou réalisé des jeux de rôle, il encourage le jeune à téléphoner en sa présence afin de pouvoir lui renvoyer un feed-back.

Lorsque le jeune a obtenu un rendez-vous, l'assistant social l'accompagne (dans la mesure de ses disponibilités) lors de la première visite de logement. Il lui montre les points auxquels être attentif ainsi que les questions à poser. Il est également présent pour rassurer les propriétaires : il leur explique que les jeunes sont encadrés par un service et qu'ils ne sont pas livrés à eux-mêmes.

Lorsque le jeune a trouvé un logement qui lui convient, l'AS accompagne celui-ci dans les démarches qui en découlent : signature du bail, inscription au CPAS, mobilisation de la garantie locative, inscription à la commune, recherche de meubles à bas prix, ouverture des compteurs, etc.

L'assistant social veille également à éduquer le jeune aux droits et devoirs du locataire.

Dans la mesure du possible, et avec l'accord du jeune, une fois celui-ci installé, l'AS se rendra à son domicile afin de mieux cerner les conditions de vie du jeune et de lui procurer certains conseils quant à l'entretien de son logement.

Notons enfin que Mentor-Escale gère des logements de transit destinés à des jeunes particulièrement fragilisés. Il s'agit d'une maison communautaire pour 4 jeunes, de 4 studios et de 3 appartements une chambre pour jeunes mamans. Dans le cadre de ces transits, un accompagnement rapproché est mis en place qui comprend, entre autres, la visite hebdomadaire d'un éducateur à domicile.

Informier, écouter et aider le jeune dans son choix d'orientation scolaire et/ou formation professionnelle

Depuis la mise en place d'un projet spécifique d'accrochage scolaire au sein de Mentor-Escale en 2010 puis au sein de Mentor Jeunes en 2011, l'assistant social joue le rôle d'intermédiaire entre le jeune et le référent scolaire ou le référent formation. En effet, les rencontres régulières avec les jeunes lui permettent de détecter, à tout instant, les éléments dans leur parcours qui nécessitent une orientation vers une de ces deux personnes.

Informier, relayer et accompagner les jeunes dans les questions relatives à leur santé

Il n'est pas toujours aisé pour les jeunes de comprendre le système médical belge. Les difficultés auxquelles ils sont confrontés sont multiples : démarches pour obtenir le remboursement des soins de santé, existence de médecins conventionnés et de médecins non conventionnés, compréhension du système de consultation et de prise de rendez-vous, compréhension de l'importance d'un certificat médical ou d'une prescription, nécessité de respecter la notice d'utilisation des médicaments...

Dès que le jeune est pris en charge, l'assistant social l'aide à s'inscrire à la mutuelle et lui explique comment fonctionne le système médical belge. Il accompagne également le jeune dans la recherche d'un médecin généraliste de quartier et de spécialistes tels que gynécologue, dentiste ou autres. Cette démarche s'effectue même si le jeune est en bonne santé afin qu'il constitue un réseau sur lequel il pourra se reposer en cas de besoin (plutôt que de partir directement aux urgences). Il arrive, lorsque le jeune est particulièrement fragilisé, que l'assistant social l'accompagne ponctuellement chez le médecin.

Lorsque l'assistant social identifie des difficultés d'ordre psychologique, il oriente le jeune vers la psychologue de notre équipe.

De manière générale, au cours des entretiens individuels, l'assistant social est souvent amené à conférer des conseils en matière de santé : alimentation, hygiène de vie, assuétudes, etc.

Accueillir, écouter, guider et soutenir les jeunes dans le cadre de l'obtention d'une aide sociale, de la gestion budgétaire, ainsi que de l'ensemble des démarches favorisant leur insertion sociale

Les jeunes que nous accompagnons ont théoriquement accès à l'aide sociale du CPAS. Les démarches pour accéder à ce soutien financier sont cependant parfois très complexes. Dans une perspective d'autonomisation progressive, l'assistant social accompagne le jeune dans ce cheminement.

Il explique au jeune ce qu'est le CPAS, les raisons pour lesquelles il a droit à l'aide sociale mais également les devoirs qui lui incombent. Il lui explique ensuite les démarches à effectuer pour bénéficier de cette aide. Lorsque cela s'avère nécessaire (conflit de compétences entre CPAS, rupture de l'aide...), il arrive à l'assistant social d'intervenir auprès des instances pour faciliter la communication ou faire valoir les droits du jeune.

Une fois que le jeune bénéficie de l'aide financière, il lui faut encore faire l'apprentissage de la gestion d'un budget et de l'utilisation d'un compte en banque. Une fois de plus, l'AS est présent, il lui explique le fonctionnement d'une carte bancaire, les risques d'acheter à crédit, l'importance d'épargner mensuellement de petites sommes et de payer ses factures dans les délais. Il lui propose également de réaliser un budget mensuel afin d'avoir une vision plus claire de ses dépenses. Lorsqu'un jeune reçoit une facture qu'il ne comprend pas, il peut l'apporter à son AS afin que celui-ci lui explique en quoi elle consiste et éventuellement contacte le fournisseur avec le jeune pour obtenir de plus amples informations.

En parallèle, l'assistant social est amené au jour le jour à accompagner le jeune dans de nombreuses autres démarches favorisant son insertion en fonction de la situation et des besoins de celui-ci.

Notons que dans le cadre des logements de transit, une gestion budgétaire rapprochée est mise en place. L'argent du CPAS transite alors par Mentor-Escale avant d'être redistribué aux jeunes tous les 15 jours.

Informer, aider et accompagner les jeunes dans le cadre de leur procédure de régularisation du séjour

Il nous arrive régulièrement d'accompagner des jeunes qui bénéficient d'un titre de séjour temporaire : Ciré sous condition, demande de 9Ter, protection subsidiaire ... Ces statuts nécessitent un suivi particulier pour éviter, tant que faire se peut, que les jeunes se retrouvent dans l'illégalité. En effet, il est important de sensibiliser le jeune à la nécessité de respecter les conditions éventuelles fixées, d'effectuer les démarches adéquates ainsi que de respecter les échéances qui y sont liées. Ponctuellement, lorsque cela s'avère nécessaire, l'AS oriente (ou accompagne si nécessaire) le jeune vers un avocat afin que celui-ci puisse l'accompagner dans les démarches en lien avec son statut.

4. SUIVI PSYCHOLOGIQUE

Confrontés à la grande souffrance psychologique de certains de nos jeunes et à l'extrême difficulté de les orienter vers un psychologue extra-muros, nous avons engagé une psychologue au sein de notre équipe. Celle-ci mène des entretiens individuels avec les jeunes qui le désirent afin de les aider à envisager l'avenir de manière plus sereine tout en composant avec les éléments de leur passé.

5. SUIVI SCOLARITE/ FORMATION

Fin 2009, à l'initiative de Mentor-Escale, a été créée l'asbl Mentor Jeunes porteuse du projet éducatif d'accrochage scolaire à destination des jeunes de notre asbl.

Ci-dessous, vous trouverez un compte rendu du projet pour la période allant de septembre 2010 à juin 2011.

(Par Fatima El Mourabiti-responsable du projet scolarité Mentor Jeunes)

5.1. Avant propos

Le projet éducatif d'accrochage scolaire est un programme de lutte contre le décrochage scolaire. Il vise à soutenir et à accompagner les jeunes dans leur orientation scolaire via le choix d'un établissement adapté à leur niveau, leurs besoins et leurs aspirations pour l'avenir ainsi qu'à soutenir les jeunes dans leurs apprentissages.

Ce soutien porte sur un travail global qui intègre 3 acteurs indispensables dans la mise en place et le déroulement du projet : le jeune, les partenaires scolaires/associatifs et notre équipe.

En 2010-2011, **45 jeunes** accompagnés par les assistants sociaux au niveau individuel ont intégré le projet d'accrochage scolaire ; **25 jeunes** non pris en charge par les assistants sociaux ont également été accompagnés d'une manière ou d'une autre au niveau de leur scolarité.

Les données statistiques présentées ci-dessous portent sur les 45 premiers jeunes.

5.2. Inscriptions et partenariats avec les établissements

Au lancement du projet de scolarité en 2010, 6 écoles secondaires se sont engagées dans l'aventure. Afin de permettre à nos jeunes de bénéficier d'un apprentissage de qualité, de nombreuses démarches et stratégies ont été élaborées pour fidéliser les chefs d'établissements.

Par ailleurs, au cours de l'année académique, de nombreux directeurs et enseignants d'autres établissements ont été sollicités pour une entrevue. Un flyer explicatif a également été créé dans le but de promouvoir le projet et de sensibiliser un maximum de chefs d'établissements et d'enseignants à la situation scolaire et aux conditions d'apprentissage particulières des mineurs étrangers non accompagnés. Au 30 juin 2011, 6 établissements supplémentaires avaient rejoint notre réseau scolaire.

La proximité et la collaboration sont privilégiées dans notre action pédagogique et éducative. La situation scolaire du jeune évolue et nous nous efforçons d'être en contact régulier avec l'école et avec le jeune pour éviter le décrochage scolaire.

La qualité du contact avec l'établissement partenaire dépend fondamentalement de la fréquence du suivi et de l'étroite collaboration entre les différents acteurs scolaires et sociaux. Sur les 12 écoles partenaires, certaines sont plus « engagées » dans le projet, c'est à dire qu'elles créent vraiment du lien et nous sollicitent régulièrement en nous faisant part de l'évolution du jeune. Les écoles que nous sollicitons le plus sont celles qui accompagnent des jeunes moins « débrouillards » et « plus fragilisés ». Les jeunes sont suivis en fonction de leur demande, de leur situation à l'école et des difficultés qu'ils rencontrent.

Les jeunes, lorsqu'ils sont reconnus comme réfugiés, ont 2 mois pour quitter le centre d'accueil et trouver une école sur Bruxelles (si leur centre n'est pas situé à Bruxelles). Les inscriptions dans nos établissements partenaires se font donc tout au long de l'année scolaire.

Voici, ci-dessous, la répartition des 45 jeunes « individuels » dans le réseau scolaire ou de formation.

Etablissements	
CEFA Schaerbeek/Ixelles	7
Institut Saint-Joseph Etterbeek	3
Institut des Ursulines Molenbeek	4
Institut des Filles de Marie Saint-Gilles	8
Athénée Royale d'Ixelles	4
Athénée Royale d'Evere	2
Campus Saint-Jean Molenbeek	3
Institut Don Bosco Woluwé Saint-Lambert	3
CEFA "AM Construction" Anderlecht	3
Centre scolaire Eperonniers-Mercelis Ixelles	4
Institut Redouté Peiffer Anderlecht	3
Centre de formation FAC Schaerbeek	1

5.3. Soutien scolaire

Objectifs

Le soutien scolaire a été mis en place en 2010 et ne cesse d'évoluer en fonction des demandes des élèves et de la disponibilité des volontaires. Le public ciblé par notre soutien scolaire est constitué de jeunes scolarisés ou en formation qui rencontrent des difficultés dans l'une ou l'autre matière et qui ont besoin d'être soutenus et accompagnés dans leurs apprentissages.

Équipe encadrante

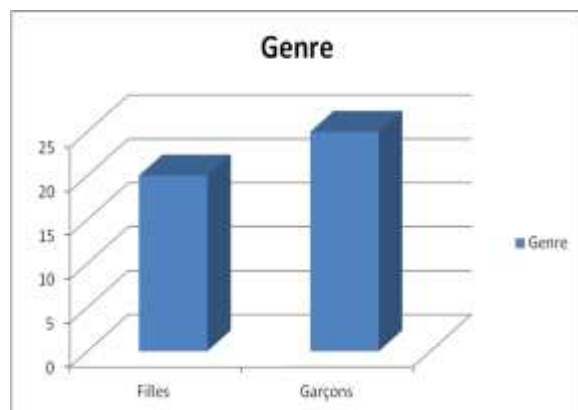
Au 30 juin 2011, le soutien scolaire était assuré par 10 volontaires. Les cours qui ont été dispensés sont : le français, les mathématiques, les sciences (chimie, biologie et physique), le néerlandais, l'anglais, l'espagnol, l'informatique, la méthodologie de travail, la gestion et la comptabilité.

Fréquence des cours

Les cours se donnent du mois de septembre au mois de juin au sein de nos locaux, du lundi au vendredi, après les heures de cours.

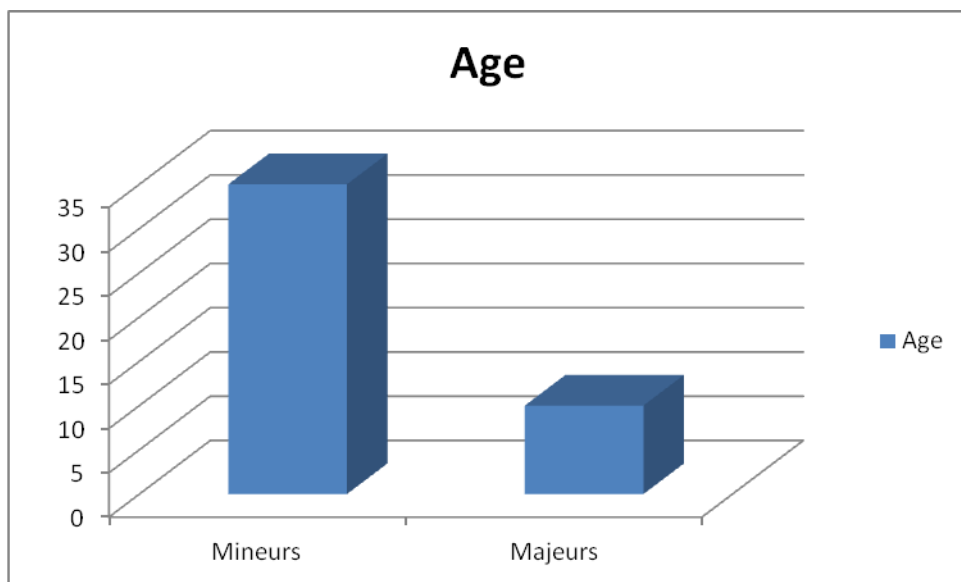
5.4. Tableaux et statistiques

Genre



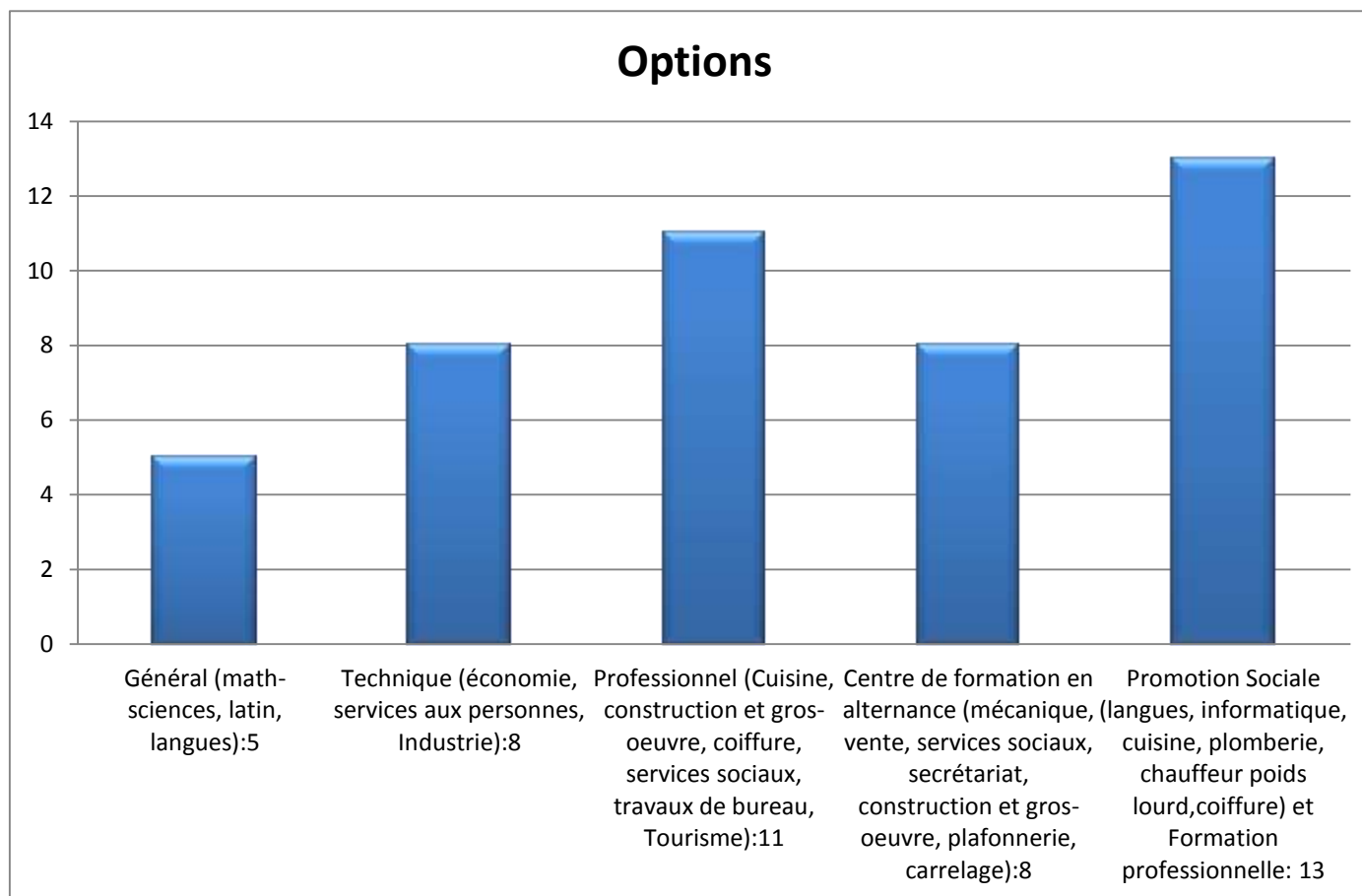
- Tant les jeunes filles que les garçons sont touchés par notre projet éducatif d'accrochage scolaire. Notre action porte également sur le public vulnérable des **jeunes mamans** qui sont aussi sujettes au décrochage scolaire.
- Comme le schéma le souligne, la parité est presque atteinte dans notre action sociale et éducative : sur un total de 45 jeunes suivis au niveau scolaire, **55% sont des garçons et 45% sont des filles.**

Age



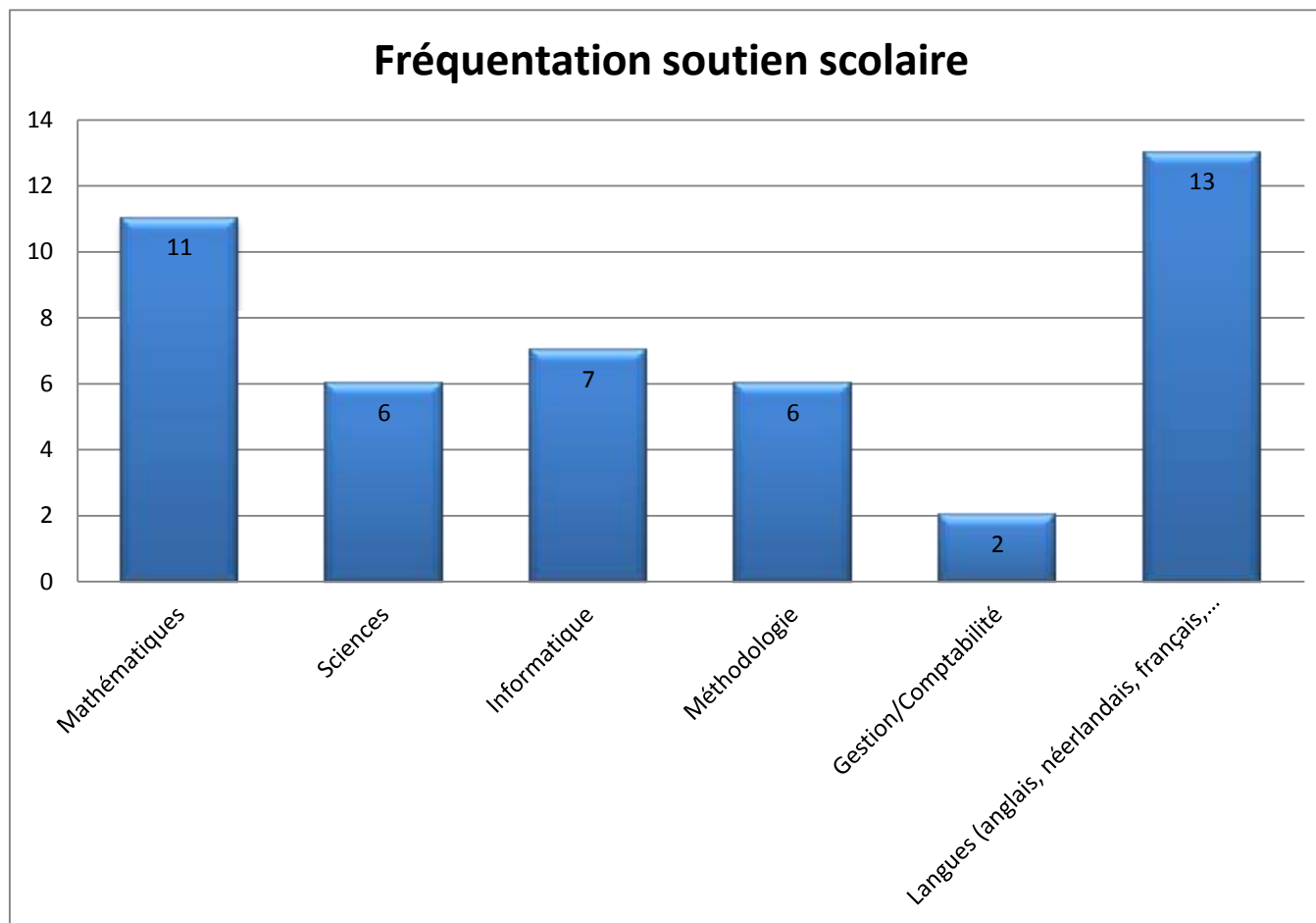
- Sur les 45 jeunes suivis au niveau scolaire durant l'année 2010-2011, **70% étaient mineurs** et **30% majeurs** (arrivés cependant mineurs à Mentor Jeunes).

Options suivies par les jeunes



- Comme le souligne le tableau ci-dessous, une grande partie des jeunes sont inscrits dans des sections dites professionnelles qui préparent à un métier.
- **11%** des jeunes sont inscrits dans le **général**, **18%** en **technique**, le reste est inscrit en **professionnel**, en **promotion sociale** ou dans un **centre de formation**.

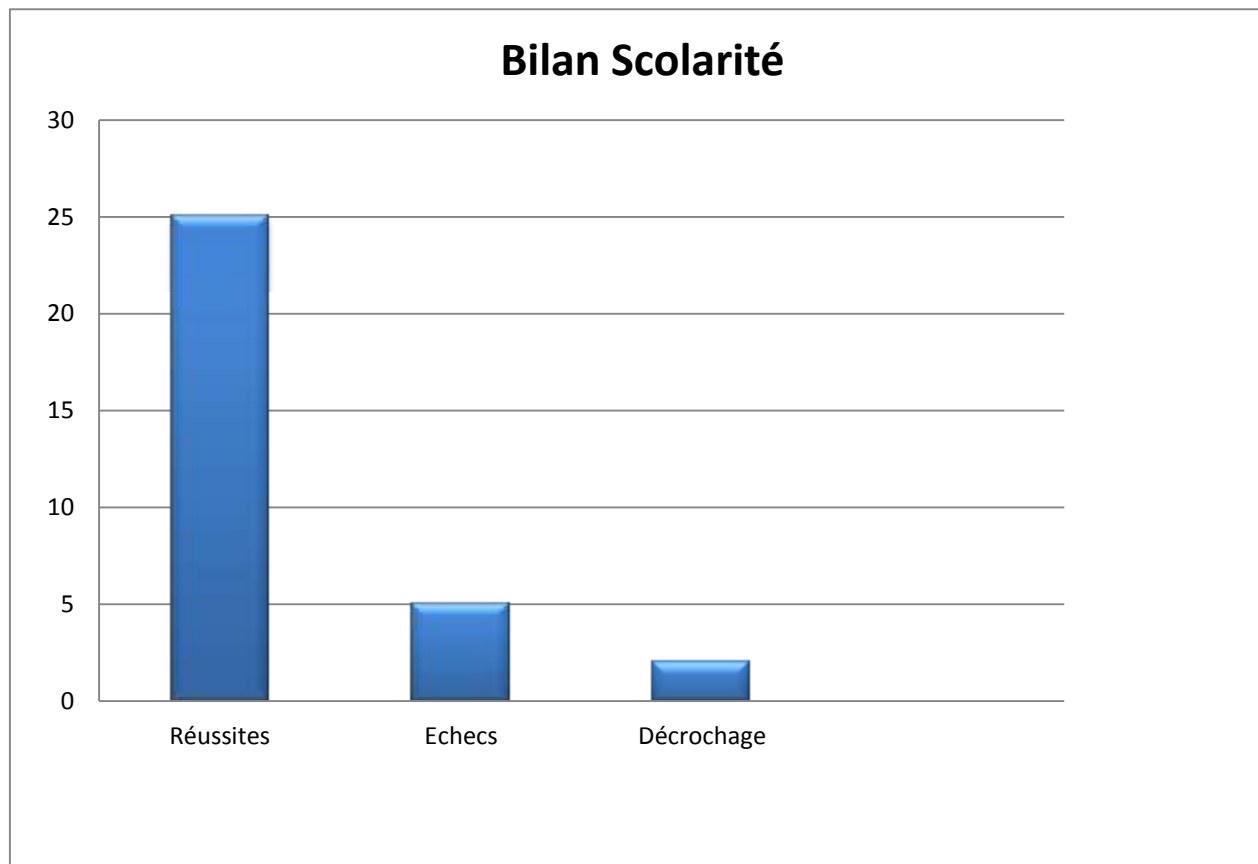
Fréquentation du soutien scolaire



- Les cours les plus fréquentés sont les **cours de langue** (en particulier le français) suivis des **cours de mathématiques**.

Bilan scolaire juin 2011

Parmi les jeunes que nous avons accompagné en 2011, 13 sont arrivés en fin d'année scolaire : ils ont été rencontrés en entretien et inscrits fin juin 2011 dans un établissement pour l'année scolaire 2011-2012.



- 30 jeunes ont pu présenter leurs examens de fin d'année, **25 ont réussi**, **5 ont échoué**.
- **2** jeunes inscrits dans une école ont **décroché** en cours d'année.

5.5. Perspectives

Nous envisageons l'amélioration de notre travail par des formations ainsi que par une réflexion sur la méthodologie qui évolue avec le public et sa complexité. L'amélioration de notre travail passe également par la prise en compte de l'avis de nos partenaires et du travail en commun. Notre expérience concernant les spécificités des MENAs est une ressource que nous partageons avec nos partenaires. Il s'agira d'apprendre de nos erreurs, de prendre en compte les nouvelles réalités de vie de notre public cible et de continuer à travailler en étroite collaboration avec notre réseau et nos partenaires dans la prise en charge globale du jeune MENA.

Pour ce faire, il s'agira de :

- Élargir le réseau d'écoles et également le réseau concernant les lieux de formation socioprofessionnelle.
- Travailler étroitement avec des structures sur Ixelles et Bruxelles (mission locale, associations d'accrochage scolaire, commune d'Ixelles, etc.).
- Participer étroitement à la plateforme Mineurs en Exil pour l'interpellation sociétale et politique.
- Développer le pôle « formations » par la mise en réseau de l'équipe scolaire et d'insertion professionnelle.
- Solliciter les partenariats avec d'autres associations afin de créer des activités pédagogiques et ludiques qui donnent plus de sens à la scolarité.
- Créer une permanence scolaire qui devra permettre aux jeunes qui n'ont pas pris de rendez-vous d'être reçus.

6. SUIVI EDUCATIF EN LOGEMENT DE TRANSIT

Depuis plusieurs années, nous développons un projet spécifique de logements de transit.

Ce projet vise à assurer à des jeunes plus fragilisés un accompagnement plus intensif, notamment au domicile même du jeune. Nous organisons des visites hebdomadaires afin de soutenir le jeune dans sa vie quotidienne. Nous travaillons avec le jeune tout ce qui concerne l'éducation au logement : contrat de bail, entretien de l'habitat (rangement, produits, tri des déchets...), des communs, charges locatives, etc.

Ixelles : Quatre studios et deux appartements une chambre (destinés à de jeunes maman avec enfant) gérés par l' AIS « Habitat et Rénovation », situés à proximité de nos bureaux nous permettent un accompagnement rapproché des jeunes qui y logent.

Saint Gilles : Un appartement une chambre a accueilli une jeune maman avec enfant. Cet appartement est géré par l' AIS « Logement pour Tous ».

Forest : Fin 2010, nous avons entamé un projet de logement communautaire en semi-autonomie en collaboration avec le CPAS de Forest et le cabinet de l'Aide à la Jeunesse en Communauté française. Quatre jeunes dépendant de l'Aide à la Jeunesse habitent ensemble dans une maison mise à disposition par le CPAS de Forest et bénéficient d'un accompagnement rapproché afin de se préparer à leur autonomie future.

LES ACTIVITES COMMUNAUTAIRES

1. OBJECTIFS

1.1. Rompre l'isolement du jeune et renforcer le lien social

Mentor-Escale cherche à éviter absolument l'isolement du jeune mineur non accompagné. Un fort isolement peut effectivement mener le jeune à la dérive. Dans les grandes villes, les gens vivent de manière assez anonyme et la vie en communauté y est rarement spontanée. La plupart des jeunes réfugiés avaient un tissu social fort dans leur pays d'origine, composé de leur famille directe ou élargie, de leurs camarades d'école, d'amis. L'exil a le plus souvent complètement anéanti ce réseau naturel. Le jeune est alors obligé de se constituer un nouveau réseau social, ce qui n'est pas chose facile dans un nouvel environnement inconnu.

Par le biais d'activités communautaires basées sur des dynamiques collectives, Mentor-Escale veut favoriser la constitution de ce réseau social constitué de jeunes vivant la problématique de l'exil. Découvrir qu'on n'est pas tout seul à vivre une situation d'exil, retrouver quelque peu ses propres racines, sont les premiers reconstituants de l'identité du jeune. L'ouverture, par la suite, à des activités de rencontres avec des jeunes issus du pays d'accueil contribue à l'élargissement de ce tissu social.

1.2. Renforcer les racines culturelles du jeune et favoriser son « intégration » au sein de la société belge

La meilleure insertion commence par une prise de conscience de sa propre identité. À leur arrivée, la seule identité que possèdent les jeunes non accompagnés est celle du passé. Cette identité ayant été secouée par l'exil, ces jeunes sont ébranlés face à une culture différente. Il est important qu'ils n'oublient pas d'où ils viennent, qu'ils puissent l'exprimer et échanger sur la manière dont la vie se passe dans leur culture d'origine et sur la façon de vivre en Europe. Cela leur permettra petit à petit de se recomposer une nouvelle identité, basée sur leurs racines et les us du pays d'accueil et trouver ainsi progressivement leur place au sein de la société belge.

1.3. Développer la citoyenneté active

L'accompagnement communautaire vise également à mettre en place et appuyer des actions qui favorisent l'exercice actif de la citoyenneté des jeunes et qui renforcent leur participation effective à la vie démocratique.

Il s'agit de contribuer à l'épanouissement des jeunes en construisant avec eux les moyens leur permettant de prendre conscience de leurs aptitudes et de les développer, d'expérimenter, de s'exprimer et de développer une citoyenneté critique active et responsable.



2. L'OUVERTURE DES ACTIVITES COMMUNAUTAIRES

Par Michaël Damman – Educateur

L'année 2011 fut essentiellement marquée par l'ouverture des activités communautaires à un plus large public.

2.1 Constats

Depuis plusieurs années, Mentor-Escale décline la mise en œuvre de ses objectifs (autonomie et bien-être) autour de deux aspects ou pôles : le suivi individuel (principalement réalisé par les assistants sociaux) et le pôle communautaire (principalement organisé par les éducateurs).

Ce second aspect (destiné jusqu'à fin 2010 uniquement aux jeunes suivis au niveau individuel) couvre :

- l'espace accueil : espace de détente permettant la rencontre et la création de liens (accès à internet, ping-pong, kicker, espace de jeux pour tout-petits, jeux de société ...),
- des ateliers artistiques et d'expression,
- un atelier cuisine et un repas communautaire (lieu d'apprentissage mais aussi de convivialité et de construction de liens),
- des activités sportives,
- des groupes de parole,

- des excursions et visites culturelles,
- des séjours résidentiels,
- l'accès à des ressources de bases permettant la débrouille (banque alimentaire, fax, scanner, téléphone fixe et portable, photocopieuse, imprimante, ordinateurs et accès internet).

Autrefois, l'articulation de ces deux suivis allait pour ainsi dire de soi. Les jeunes, accompagnés par les assistants sociaux, restaient dans la maison du fait de leur isolement et de leur faible réseau. La présence et les rencontres se faisaient de manière naturelle. Il n'y avait plus qu'à donner sens et à stimuler de manière pertinente les groupes ainsi formés. Les jeunes étant accompagnés par Mentor-Escale dès leur arrivée en Belgique, les activités collectives constituaient donc souvent une première opportunité pour créer du lien et développer un réseau.

Cependant, depuis que nous prenions en charge les jeunes *après* l'obtention du statut de réfugié, et donc après un séjour de plusieurs mois (voire plusieurs années) en Belgique, nous avons constaté une diminution progressive de leur participation aux activités communautaires.

Pourtant, malgré ce décrochage, certains jeunes ayant atteint l'âge de 20 ans (et donc dépassé la date limite des suivis) continuaient de fréquenter la maison, tandis que d'autres, plus jeunes, très occupés par leurs études et autres démarches, nous semblaient encore fort isolés et peu stimulés.

Parallèlement à cela, nous rencontrions toute une série de jeunes Mineurs Etrangers Non Accompagnés, non pris en charge au niveau individuel, qui souhaitaient participer aux activités communautaires. Ceux-ci étaient souvent des amis des jeunes suivis, rencontrés dans les centres d'accueil, qui n'avaient pas été inscrits par les assistants sociaux de Fédasil à Mentor-Escale. Ces jeunes se montraient désireux de fréquenter la maison, parfois pour quitter provisoirement des situations d'une grande précarité.

Enfin, par les contacts réguliers que nous avons avec des partenaires exerçant leur action avec un public "cousin" du nôtre (Abaka, Synergie 14, Sos Jeunes, Dynamo), nous savions que de plus en plus de MENAs non pris en charge par Fédasil étaient fort livrés à eux-mêmes.

2.2 Ouverture

Sur la base de ces constats nous avons fait le choix de ne plus limiter l'accès des activités collectives aux jeunes suivis individuellement. En effet, nous avons pensé qu'un accueil plus global avec des limites encadrées, permettrait davantage d'atteindre



les objectifs du pôle communautaire. Nous avons donc décidé d'ouvrir les activités collectives à l'ensemble des mineurs étrangers non accompagnés ainsi qu'à leurs amis (qui pour la grande majorité d'entre eux sont également des mineurs étrangers non accompagnés).

2.3 Objectifs de l'ouverture

- **Permettre le développement de l'investissement de nos membres déjà inscrits par l'inclusion de leur entourage**

Il s'agit de faire sentir à nos jeunes individuels que nous souhaitons globalement les accueillir, c'est-à-dire devenir provisoirement un espace dans lequel ils peuvent découvrir la Belgique, des sports, des arts, des plats, des groupes... dans un cadre tolérant, propice à l'émulation et à l'émancipation, favorisant de concert leur intégration et le renforcement de leurs racines.

- **« Couper le cordon » en douceur**

Lorsqu'une prise en charge individuelle s'achève parce que le jeune est devenu autonome ou qu'il a atteint l'âge de 20 ans, il ne lui est pas toujours facile de couper les ponts avec une structure qui représente souvent pour lui un ancrage, une sorte de foyer, voire même une deuxième famille. Ceci est d'autant plus vrai que depuis son départ du pays, le jeune a généralement été confronté à de multiples ruptures successives plus ou moins douloureuses (rupture avec la famille, le pays, les amis, passage d'un centre d'accueil à l'autre, écoles successives, etc.) De plus, certains jeunes, à 20 ans, manquent encore de ressources et disposent d'un réseau social très limité. La possibilité pour les jeunes dont le suivi individuel a été clôturé de continuer à participer aux activités communautaires, tout en étant appelés à faire davantage preuve d'initiative, nous paraît donc une approche plus en lien avec la situation de ces jeunes non accompagnés et plus propice à la production de citoyens responsables, actifs, critiques et solidaires.

- **Préparer la venue de jeunes qui seront probablement un jour amenés à rentrer dans les conditions pour être pris en charge au niveau individuel**

Nous pensons que plus tôt ces jeunes seront mis en contact avec la structure, plus ils développeront des liens précoces avec d'autres membres de l'asbl, plus ils s'approprient de manière variée et profonde nos services en comprenant tous les aspects.

Le pôle communautaire s'ouvre donc désormais aux Mineurs Etrangers Non Accompagnés dès le premier jour de leur demande d'asile. L'approche inverse pratiquée autrefois s'étant avérée beaucoup moins féconde. En effet, le jeune pris dans les nombreuses démarches liées à sa nouvelle vie en autonomie n'a souvent pas la tête à la détente, à la découverte et à la rencontre. Obnubilé par la résolution de ses démarches, ce dernier ne s'essaye que rarement aux autres possibilités offertes par notre association. Des contacts précoces, avant la prise en charge individuelle, installent donc l'espace, dans l'esprit du jeune, comme un lieu ressource pour beaucoup d'autres possibles que le simple et strict nécessaire.



Nous répondons également ainsi, à notre mesure, à la crise de l'accueil. Les jeunes présents dans les centres Fédasil et particulièrement ceux hébergés dans les hôtels, peuvent ainsi faire connaissance avec notre service. Ils viennent pour passer quelques coups de fil à leur tuteur, se connecter à Internet et entrer en contact avec leurs proches, faire du sport, discuter, jouer, manger de manière un peu plus variée que ce que les hôtels ne le permettent, éviter de mauvaises rencontres... Ils font la connaissance d'autres jeunes ayant vécu la même expérience qu'eux et vivant aujourd'hui en autonomie, d'éducateurs, de travailleurs sociaux. Car si ces jeunes ne peuvent pas encore être pris en charge individuellement par Mentor-Escale, nous les orientons vers d'autres structures ou vers les travailleurs de rue de l'asbl Dynamo qui, depuis cette année, ont intégré notre service dans leur tournée de quartier.

- **Offrir un service complémentaire à la prise en charge offerte par les structures de l'Aide à la Jeunesse**

Actuellement, nombre de jeunes MENAs non demandeurs d'asile sont hébergés par des structures de l'Aide à la Jeunesse telles que Abaka, Synergie 14 ou Sos Jeunes. Les jeunes non demandeurs d'asile trouvent ici un cadre complémentaire à celui des structures dans lesquelles ils sont hébergés qui leur permet de souffler, de se changer les idées, d'apprendre le français et de rencontrer d'autres jeunes.

2.4 Partenariats

Ce nouvel accueil à géométrie variable s'est organisé en accord et en partenariat avec d'autres instances thématiquement concernées par nos problématiques et géographiquement proches (AMO Atmosphères, AMO Samarcande, AMO Dynamo, Abaka, Sos Jeunes, Synergie 14, le Centre Social Protestant et Convivial) afin de nous donner les moyens d'assurer nos services respectifs dans une logique d'échange de bons procédés. Les mineurs étant administrativement renvoyés dans les 6 premières instances en fonction des besoins et les majeurs étant renvoyés vers les deux autres.

L'ÉQUIPE

En 2011, notre équipe a été composée de :

- **Personnes salariées à temps plein:**

- une directrice : Bénédicte Adnet
- trois assistants sociaux et une intervenante sociale : Etetu Mekonen, Sebastien Bocket, Véronique Müller, Amélie Verbraeken
- un animateur : Michaël Damman
- un accompagnateur social : Brahim Miloud
- une éducatrice : Pernelle Taquet (remplacée par Aurélie Van Nieuwenborgh durant son congé maternité)
- un responsable administratif et financier : François Muhire

- **Personnes salariées à temps partiel :**

- une gestionnaire de projet : Dorothee Maréchal
- une responsable scolarité : Fatima El Mourabiti
- un assistant scolarité : Thierry Célis
- une psychologue : Anne Maskens
- une responsable de l'entretien : Lucina De Guzman

- **Volontaires :** Certains ont assuré plusieurs heures d'accueil par semaine et d'autres ont participé au soutien scolaire.

Un tout grand merci à Aimée Van Vliet, Amélie Servotte, Annick Van Den Poel, Audrey Collard-Bovy, Charlotte Swalens, Elodie Chabannes, Estelle Gallot, Gaëlle Lhironnelle, Hervé Oury, Hubert Beeckmans, Joanne O'Donnell, Kate Skitt, Luc Gerard, Mamie Véro Djembe Ohemba, Mary-Janne Farren, Michèle Rens, Nayla Wiegand !

- **Stagiaires :** Nous avons accueilli Audrey Buob, Perihan Poyraz, Irène Kramer, Isaline Duquenne, Colette Islas-Francoeur.

PROCESSUS FORMATIF

Tout au long de l'année, l'équipe s'est engagée dans un processus de supervision et de formation continue.

Supervisions

- Une matinée par mois, les assistants sociaux, accompagnés par une intervenante extérieure, abordent différentes situations pratiques qui leur posent question.
- En parallèle, une réflexion est menée sur la méthodologie utilisée au sein de Mentor-Escale afin d'harmoniser et de développer la qualité des pratiques des intervenants.
- Une supervision d'équipe a lieu une fois par an durant trois jours. Elle permet d'aborder en profondeur différents points qui posent question au sein de l'institution et de dégager de nouvelles pistes d'action.

Formations

Différentes formations ont été suivies par l'ensemble de l'équipe ou par certains de ses membres en fonction des besoins analysés. Ces formations et supervisions ont offert aux membres de l'équipe des outils utiles à l'amélioration de leur pratique ainsi qu'un espace de réflexion par rapport à leurs interventions journalières avec le public cible.

PARTENARIAT ET LOBBYING

Mentor-Escale a toujours collaboré avec des partenaires, que ce soit au niveau de l'échange d'informations ou plus concrètement dans le cadre du suivi d'un jeune ou d'un projet.

En 2011, en plus du travail avec les centres d'accueil, ILA et tuteurs, nous avons collaboré plus directement avec, entre autres :

- Abaka
- Centre Social Protestant
- Convivial asbl
- Le CIRE
- CPAS de Forest
- Dynamo asbl
- Exil asbl
- Le GAMS asbl
- Habitat et Rénovation
- Logement Pour Tous
- Mission locale d'Ixelles
- Sos Jeunes
- Synergie 14
- Table de l'emploi d'Ixelles
- Le Bureau d'Aide Juridique
- ...

D'autre part, nous sommes associés à la réflexion sur les politiques touchant de près ou de loin l'accueil des mineurs étrangers non accompagnés et participons aux initiatives de réformes pour une amélioration des politiques en vigueur.

- Mentor-Escale est membre du **Conseil d'Administration du CIRE** (Coordination et Initiatives pour et avec les Réfugiés et Etrangers) et de « **Vluchtelingenwerk** » (alter ego néerlandophone du CIRE).
- L'asbl est membre depuis sa fondation de la « **Plateforme Mineurs en Exil** ». La Plateforme est née en 1999 à l'initiative de quelques organisations concernées par la question des Mineurs Etrangers Non Accompagnés, et réunit aujourd'hui une vingtaine d'associations dont les objectifs principaux sont l'échange d'informations, l'amélioration de la prise en charge des mineurs dans l'état actuel de la législation et la formulation de propositions de modifications législatives, administratives et procéduriers.
- Mentor-Escale est également membre de la **Coordination sociale d'Ixelles**, qui regroupe et met en lien plus de 80 associations ixelloises.

CONCLUSION

En 2011, près de 280 jeunes ont bénéficié des services de Mentor-Escale. Tout ce travail ne serait possible sans l'énergie et le dynamisme d'une merveilleuse équipe constituée de travailleurs et de bénévoles motivés. Un tout grand merci à eux pour leur investissement et leur dynamisme !

